

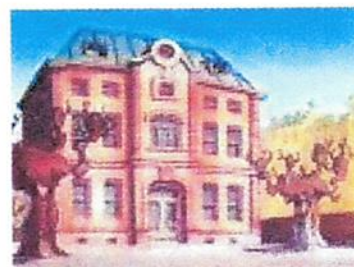
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
Arthies – Banthelu – Cléry en Vexin – Wy-dit-Joli-Village



Petit Guide du RPI



2025/2026



Madame, Monsieur,

L'éducation d'un enfant, c'est l'affaire de tous : les parents et l'école.

Chacun dans son rôle afin de permettre à chaque enfant de développer pleinement son potentiel, tant sur le plan intellectuel que social, émotionnel et moral.

Le rôle de l'école est d'instruire, faire acquérir des savoirs et des savoir-faire, éduquer en transmettant des valeurs de coopération, respect et démocratie pour préparer l'enfant à sa vie de citoyen.

Les Communes et le S.I.I.S. (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire), mettent en œuvre des moyens pour aider l'école et les enseignants dans leur rôle.

Avec l'appui financier des Communes, le S.I.I.S. alloue une somme de 61€ par enfant chaque année pour l'achat de fournitures scolaires, de livres et de matériel.

Il met à disposition de l'école maternelle les 2 ATSEM. Il gère le transport scolaire et assure la surveillance des enfants dans le bus avec une accompagnatrice. En cas d'absence d'un membre du personnel, il en assure le remplacement dans la mesure du possible.

Mme Katia Huppe, qui avait déjà travaillé pour le S.I.I.S., est d'une aide précieuse et assure le bon fonctionnement du syndicat du côté administratif.

Les partenaires mettent tout en œuvre pour que les enfants s'épanouissent dans le milieu scolaire.

Bonne année et belle réussite à tous.

Annick Marandel, Présidente du S.I.I.S.

Membres du S.I.I.S. (= Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire):

ARTHIES : S. TETU – A. DUMONT-SELHI

BANTHELU : G. LEHARIVELLE – J. TARDIVEL – B. DELLA BELLA

CLERY EN VEXIN : J. GUERIN – N. BESLON – D. ZECCA

WY-DIT-JOLI-VILLAGE: A. MARANDEL – L. BOSSU – I. LE TRANOUEZ

Ecole « Les Châtaigniers »

Rue de la Mairie

95420 ARTHIES

01 34 67 22 25

0950340d@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 22 25

« Ecole de la fontaine »

4, rue de la fontaine d'Ascot

95420 CLERY EN VEXIN

01 34 67 48 74

0950382z@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 48 74

« Ecole de la Source »

Rue de la Mairie

95420 WY DIT JOLI VILLAGE

01 34 67 41 72 Taper 2

0950367h@ac-versailles.fr

Cantine-garderie : 01 34 67 41 72 Taper 3

Inspection de l'Éducation Nationale

(Circonscription du Vexin)

Mme AROUH, Inspectrice de l'Éducation Nationale

DSDEN

16 rue des Gémeaux

95 895 CERGY-PONTOISE Cedex

01 30 83 44 72

0951238e@ac-versailles.fr

A. Horaires des cours :

ARTHIES	8h40* - 11h40	13h15* - 16h15	le lundi, mardi, jeudi, vendredi
CLERY	9h00* - 12h00	13h30* - 16h30	
WY	8h35* - 11h35	13h05* - 16h05	

** Ouverture des portes 10 minutes avant ces horaires
qui doivent être respectés pour le bon fonctionnement des écoles.*

B. Horaires des récréations :

ARTHIES	10h10-10h30	15h10-15h30
CLERY	10h30-11h00	15h30-16h00
WY	10h00-10h15	14h25-14h40

C. Circuit du transport scolaire :

MATIN

APRES-MIDI

CLERY	8 h 06	
BANTHELU	8 h 13	WY 16 h 08
WY	8 h 20	ARTHIES 16 h 19
ENFER	8 h 26	CLERY 16 h 33
ARTHIES	8 h 34	BANTHELU 16 h 40
WY	8 h 42	WY 16 h 47
BANTHELU	8 h 49	ENFER 16 h 53
CLERY	8 h 54	ARTHIES 17 h 00

*Le circuit a été étudié par le SIIS de façon à limiter au maximum
le temps de transport pour les enfants.*

LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Le RPI ARTHIES /BANTHELU / CLÉRY EN VEXIN/ WY-DIT-JOLI-VILLAGE, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2008 par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS), scolarise les élèves des 4 communes répartis comme suit entre les 3 écoles.

Cléry en Vexin 36 élèves	<u>Classe 1</u> (17 élèves) Mme CHAUVEL ATSEM : Mlle BOISSEAU	PS 7 MS 10
	<u>Classe 2</u> (19 élèves) Mmes LENGLET ATSEM : MME DELALANDE	PS 6 GS 13
Arthies 48 élèves	<u>CLASSE 3</u> (21 élèves) Mme QUENTIN	CP 21
	<u>CLASSE 4</u> (27 élèves) M. GONCALVES	CE1 14 CE2 13
Wy-dit-Joli-Village 23 élèves	<u>CLASSE 5</u> (23 élèves) Mme JEGOU	CM1 10 CM2 13

Coordination du RPI :

Mme LENGLET est chargée de la coordination des 3 écoles ainsi que des relations avec les différents partenaires (Inspection, Mairies, SIIS, Parents d'élèves, DDEN, etc ...) mais n'a plus de temps de décharge pour remplir cette mission supplémentaire (depuis l'an dernier).

LE PROJET D'ECOLE :

Élaboré par l'équipe enseignante, il a été validé par l'Inspection Académique.

Les objectifs principaux sont : la maîtrise de la langue orale, la résolution de problèmes et la géométrie/l'espace en mathématiques, un travail sur la motivation/la frustration/l'effort, la nécessité d'une coéducation et la recherche de solutions pour une meilleure vie en collectivité.

L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES APC :

Depuis la rentrée de septembre 2017, les 5 classes du RPI sont repassées à la semaine de 4 jours.

D'autre part, depuis 2013, il est proposé à tous les élèves de participer tour à tour à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). A noter que ces heures sont sur la base du volontariat pour les directeurs depuis la rentrée de septembre 2022. Donc lorsqu'elles ont lieu, elles se déroulent :

- A Cléry : le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h15 pour Mme Chauvel ; jusqu'à 17h30 pour Mme Lenglet (de novembre à février)
- A Arthies : de 16h15 à 17h30 ; le lundi pour les CP-CE1 avec Mme Quentin et le jeudi pour les CE1-CE2 avec M. Goncalves

Les APC sont soumises à l'autorisation des familles qui sont informées de la prise en charge de leur enfant par l'enseignant de la classe. L'équipe enseignante effectue un bilan à la fin de chaque période en conseil des maîtres.

LE RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

Le Rased apporte un suivi particulier aux enfants en difficulté durable ou passagère. Il fonctionne sous la responsabilité de Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale. Les interventions ont lieu sur le temps scolaire après concertation avec l'équipe enseignante.

Poste E (Enseignante spécialisée) : Mme DELECQUE

Psychologue scolaire : -----

Médecin scolaire : Dr BERCHET

Infirmière scolaire : Mme VAUCHEL

Enseignante-référente pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : Mme COTTIN

HORAIRES DES GARDERIES

Les garderies sont gérées par les communes. Les inscriptions se font en Mairie.

	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>	<u>LIEU</u>
ARTHIES	7h30 - 8h35	16h 15 - 18h 30	Ecole
CLERY	7h30 - 8h50	16h 30 - 18h 30	Salle Polyvalente
WY	7h30 - 8h25	16h 05 - 18h 30	Local de cantine

Durant le temps de garderie, les enfants sont sous la responsabilité de :

- Mme ZANCANARO à Arthies
- Mmes ZANCANARO et PROENCA à Cléry en Vexin
- Mme PEREIRA GONCALVES à Wy-dit-Joli-Village

RESTAURATION SCOLAIRE

Les communes mettent en place les moyens humains et techniques (personnel, locaux) permettant le service des repas. Le personnel de cantine sert les repas livrés par un traiteur en « liaison froide ».

L'Association « Cantine et Animation des écoles du RPI » (composée de parents bénévoles et renouvelée en Assemblée Générale chaque année) s'occupe de l'élaboration des menus, de la facturation... et organise différentes manifestations pour les enfants des 3 écoles. Les bénéfices réalisés lors de ces projets sont reversés aux écoles l'année suivante pour financer les projets et les sorties des classes.

Les repas sont à annuler directement auprès de l'école de votre enfant 48 heures avant l'absence (ex : vendredi pour le mardi et mardi pour le vendredi)

Le tarif est fixé à **4,20 € au 16 octobre 2025 et 5 € pour l'option « végétarien »**. Le tarif sera susceptible d'augmenter en fonction de la hausse imputée en début d'année par le traiteur. Vous en serez évidemment avisés par un courrier.

Une adhésion de 10 € est demandée en début d'année aux familles pour permettre à chaque enfant de participer aux activités subventionnées par l'association. L'« Association Cantine du RPI » demande un paiement par prélèvement automatique.

ASSOCIATION POUR LA CANTINE ET L'ANIMATION **DES ECOLES DU RPI**

Chers Parents,

Le bureau de l'Association cantine est, cette année, composé de **11 parents bénévoles**, à savoir :

- Annagalice FROT (Présidente),
- Ludivine FOUCHER (Vice-présidente),
- Fanny ADAM (Trésorière),
- Alison FAGET (Trésorière adjointe),
- Anissa NOUFEL,
- Clémence REVEREAU,
- Nathalie CAMEIRA,
- Emilie BENAMARA,
- Sophie DEBOUTIN,
- Virginie IVACHEFF,
- Pierre QUENTIN.

Nous avons également 14 membres actifs, que nous remercions de nouveau !!

Notre rôle : Au-delà de la gestion de la cantine (facturation et échanges avec le traiteur), ce que nous apprécions le plus, c'est l'organisation des événements ayant pour but de récolter des fonds permettant aux enfants de réaliser, notamment, leurs projets d'écoles et de contribuer à financer leurs activités sportives.

Nos actions : ventes de crêpes, ventes sur les marchés de Noël de Commeny et Aavernes, ventes de chocolats et objets personnalisés, organisation du carnaval et de la Kermesse.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou à rejoindre les membres actifs !

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos manifestations !

Cordialement,

Le Bureau

LE CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre pour faire le point sur la vie de l'école. Il est composé :

- Des enseignants
- De représentants du SIIS
- D'un membre du RASED
- Des représentants de parents d'élèves
- Du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)
- De l'inspecteur de circonscription (qui en est membre de droit).

Il délibère sur les questions portées à l'ordre du jour.

Il vote le règlement intérieur et approuve le projet d'école.

Il est informé :

- de la composition des classes,
- des projets et sorties pédagogiques entreprises par classe,
- du fonctionnement des écoles sur le plan matériel et financier,
- de l'organisation de l'aide aux élèves en difficultés,
- de l'hygiène et de la sécurité dans les écoles,
- des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie),
- des conditions d'intégration des enfants en situation de handicap

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Les DDEN sont des « amis de l'école » bénévoles qui visitent les écoles, sont attentifs à l'hygiène, la sécurité, l'équipement ...

Ils peuvent faire la liaison avec les mairies et être à l'origine de projets (concours de dictée, écoles fleuries ...). Ils participent aux conseils d'école.

M. JAVELOT est le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale du secteur.

LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

Chers parents,

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les élèves. Nous espérons que les nouveaux arrivants ont reçu un bel accueil de la part de leurs camarades et enseignants.

Nous sommes là, parents délégués, pour faire entendre vos observations et interrogations lors des Conseils d'écoles, mais également pour tenter de trouver des solutions, en collaboration avec l'équipe éducative, afin de régler des difficultés auxquelles vos enfants pourraient être confrontés.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des remarques ou des questions.

Les parents délégués

Ont été élus représentants des parents d'élèves le vendredi 10 Octobre 2025 :

**A l'école de la fontaine de Cléry en Vexin (PS/MS/GS) :*

Mme NOUFEL Anissa (Titulaire PS-GS, non fédérée) 06.58.83.60.70
M. LAMY Laurent (Titulaire PS-MS, non fédéré) 06.49.53.76.84
Mlle NEAUD Enora (Suppléante PS-MS, non fédérée) 06.34.73.27.49
Mme BATIFOI Elodie (Suppléante PS-MS, non fédérée) 06.69.20.23.97

**A l'école les Châtaigniers d'Arthies (CP/CE1/CE2) :*

Mlle GUEGAN Audren (Titulaire CE1-CE2, non fédérée) 06.16.76.86.33
Mme IVACHEFF Virginie (Titulaire CE1-CE2, non fédérée) 06.13.02.47.25
Mme GUILLOU Emilie (Suppléante CP, non fédérée) 06.18.83.73.58
Mme PICHON Estelle (Suppléante, CE1-CE2, non fédérée) 06.16.33.26.16

**A l'école de la Source de Wy-dit-Joli-Village (CM1/CM2) :*

Mme KOWALEWSKI Sophie (Titulaire CM1-CM2, non fédérée) 06.31.81.38.38
Mme RINGENBACH Virginie (Suppléante CM1-CM2, non fédérée) 06.73.40.90.12

FREQUENTATION

Une fréquentation régulière est un gage de réussite et ce, dès la maternelle.

RAPPEL : Toute absence non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique.

Attention! Les enfants des classes de maternelle ne peuvent quitter l'établissement qu'accompagnés d'un membre de la famille ou d'une personne nommément désignée dans la fiche de renseignements.

Les enfants de l'école élémentaire peuvent quitter l'école seuls, et ce, dès le CP, sous la responsabilité de leurs parents.

MATERIEL SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, les enseignants remettent aux enfants la liste des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire.

Il est recommandé de vérifier à chaque congé si le matériel est complet et, éventuellement, de pourvoir à son remplacement.

En élémentaire, des manuels sont prêtés aux élèves. Ceux-ci devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire ... ou remplacés.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance individuelle est facultative sur le temps scolaire mais souhaitable en cas de dépassement des horaires d'école (sorties avec pique-nique ou classe de découverte notamment).

Cette assurance peut être délivrée par l'assureur familial ou par des assureurs spécialisés du monde éducatif.

Dans tous les cas, elle doit couvrir :

- **l'individuelle accident** : si l'enfant est victime des dommages.
- **la responsabilité civile** : si l'enfant est l'auteur des dommages.

LIAISON FAMILLE / ECOLE

Le cahier de liaison sert à assurer la liaison entre l'équipe éducative et les familles. Les rendez-vous peuvent être pris par ce canal. Toute information nouvelle est à signer.

LES SUBVENTIONS DU SIIS

Le SIIS accorde la somme de 61€/enfant/an pour l'achat des fournitures scolaires.

Le SIIS met à disposition des classes un budget investissement pour le mobilier et les gros équipements.

LES COOPERATIVES

- L'école d'Arthies possède son association Loi 1901 : l'Association de l'Amicale Sportive et Culturelle de l'Ecole d'ARTHIES (« ASCEA »)
- L'école de Wy est titulaire d'un compte affilié à l'Office Central de Coopération à l'Ecole (« OCCE »).
- L'école de CLÉRY possède son Association Loi 1901, affiliée à l'USEP : « Association Sportive et Culturelle de l'école de Cléry (« ASC Cléry »).

Les cahiers de comptes peuvent être consultés sur demande.

Les coopératives sont alimentées par :

- Les bénéfices d'actions diverses (Vente de photos, gâteaux...)
- Les subventions exceptionnelles (Quête de mariage, dons...)

La participation financière à la coopérative scolaire est libre et non obligatoire mais souhaitable car cela permet d'acheter tout le petit matériel et les fournitures diverses nécessaires aux projets de classe (cuisine, jardinage, travaux manuels...), de régler des entrées de visite, un cycle sportif ou une partie des frais de transport.

LES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	du 18 Octobre au 2 Novembre 2025
NOEL	du 20 Décembre 2025 au 4 Janvier 2026
HIVER	du 21 Février au 8 mars 2026
PRINTEMPS	du 18 Avril au 3 mai 2026
ETE	le Vendredi 3 Juillet 2026 après la classe

LES JOURS FERIES pour l'année 2025-2026 (Pas école) :

Mardi 11 novembre 2025 (Armistice 1918)
Lundi 6 avril 2026 (Lundi de Pâques)
Vendredi 1er mai 2026 (Fête du travail)
Vendredi 8 mai 2026 (Victoire 1945)
Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026 (Pont de l'Ascension)
Lundi 25 mai 2026 (Lundi de Pentecôte)

Coordonnées des 4 mairies :

Mairie d'ARTHIES : 01.34.67.22.26 mairie-arthies-95@wanadoo.fr

Mairie de BANTHELU : 01.34.67.46.92 mairie.banthelu@wanadoo.fr

Mairie de CLERY EN VEXIN : 01.34.67.42.38
commune-de-clery@wanadoo.fr

Mairie de WY-DIT-JOLI-VILLAGE : 01.34.67.41.72 Taper 1
mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr